

Collège des Ecoles Doctorales normandes

Réunion plénière du 24 février 2022

Ordre du jour :

- Actualités :
 - Direction de la Recherche à l'INSA de Rouen Normandie (Gilles Gasso)
 - Direction du CED
 - Représentants doctorants
 - Mises à disposition pour les directions et directions adjointes d'ED
 - Cérémonie 2022 de remise des diplômes ; MT180s
 - Séminaire Créer & Innover : retours de l'édition 2021 ; préparation de l'édition 2022
 - Enquête RNCD auprès des doctorants et des encadrants
 - Campagne 2022 Handicap (calendrier, communication)
 - CD Établissement ; CD LPR ; RIN 100% (indicateurs)
 - Doctorat par VAE
 - Présentation URN du dispositif CIFRE (Laurence Puechberty)
 - Mobilité Erasmus +
 - PUI : mise en place d'une enquête sur la poursuite de carrière en privé
- Points d'étape et points d'échanges :
 - Accréditation/co-accréditation des ED
 - Budget des ED + convention de (re)versement établissements/ComUE
 - Formation à l'encadrement
 - Révision de l'arrêté de 2016 sur le doctorat (CSI ; contrat de droit privé ; soutenance ; serment)
 - Groupe de travail CSTI (objectifs ; bilan de la 1^e réunion)
 - Normandie Doc' : nouveau Bureau ; plan d'actions 2022
 - Intégrité scientifique : Déclaration sur l'honneur
 - « Thèse confidentielle » vs « thèse à huis clos » : harmonisation des pratiques
 - SyGAL (Patrice Lerouge)
 - Traduction des documents administratifs en anglais
- Dossiers en perspective (brève/moyenne échéance) :
 - Valorisation du Doctorat (actions à mener)

Compte Rendu de la Réunion

1/ Actualités

*** Direction de la Recherche à l'INSA de Rouen Normandie

Christian GOUT cède la direction de la Recherche de l'INSA de Rouen Normandie à Gilles GASSO (Professeur à l'INSA depuis 2013, rattaché au laboratoire LITIS). Les membres du CED remercient vivement Christian GOUT pour son implication dans la formation doctorale et félicitent Gilles GASSO pour sa nomination.

***** Direction du CED**

Début janvier 2022, Pierrick GANDOLFO a annoncé aux chefs des établissements membres de la COMUE et aux directions d'ED son souhait de mettre un terme à son mandat de Vice-Président de la ComUE Normandie Université en charge de la Formation doctorale (direction du CED), avec une échéance de trois mois pour permettre un tuiage avec une nouvelle direction du Collège. Un appel à candidature a été lancé auprès des directions et directions adjointes d'ED (clôture le 28 février 2022) pour un passage au vote lors du CA de la ComUE du 14 mars 2022.

A la date de cette réunion plénière du CED, une seule candidature a été déposée, par François Dauphin, Pr de Pharmacologie/Neurosciences à l'Université de Caen Normandie, et actuel directeur adjoint de l'ED nBISE (après en avoir assuré la direction lors du contrat 2017-2021).

***** Représentants doctorants**

Après de récentes élections, de nouveaux représentants des doctorants siègent au Conseil de leur ED, avec un total de 45 doctorants dont 19 femmes et 26 hommes, 10 suppléants et une représentation des établissements UCN/ULHN/URN/INSA de 16/10/16/3.

Au nom des membres du CED, Pierrick GANDOLFO remercie vivement l'ensemble des doctorants pour leur investissement dans le fonctionnement de leur ED, et souligne que la création de sièges « suppléants » permet d'étoffer la représentation et la participation des doctorants, et ainsi d'augmenter le sentiment d'appartenance.

***** Mises à disposition pour les directions et directions adjointes d'ED**

En préambule, il est rappelé que dans la perspective du nouveau contrat 2022-2027, une procédure de désignation des directions et directions adjointes d'ED avait fait l'objet d'une concertation au sein du CED, puis d'une validation par le CA de la ComUE réuni le 06 juillet 2020.

S'agissant de la prise en compte de la charge de direction ou direction adjointe d'ED, une proposition avait été soumise aux équipes de direction d'ED et aux établissements lors de la réunion plénière du CED du 11 sept. 2019 :

- ED avec + de 300 doctorants : Direction : 48h ; direction adjointe : 36h
- ED avec 200-300 doctorants : Direction : 48h ; direction adjointe : 24h
- ED avec – de 200 doctorants : direction : 36h ; direction adjointe : 18h

A l'issue de cette réunion plénière, le compte rendu reportait les éléments suivants :

Après une discussion ouverte et une concertation entre les établissements et les directions d'ED, les dispositions suivantes sont validées par le CED :

- pas d'application de coefficient de modération ;
- validation des volumes pour les directions ;
- pour les directions adjointes : chaque ED disposeraient d'un volume (72h, 48h, ou 36h, cf supra) de mise à disposition. Il serait possible d'avoir deux adjoints sur un site (avec répartition du volume entre eux), d'attribuer un volume significatif pour une direction adjointe d'un site à faible effectif mais qui contribue beaucoup au fonctionnement de l'ED, etc. Ce dispositif permet donc de fixer le volume tout en laissant de la souplesse
- Pour l'ULHN, il faudrait vérifier que le dernier CA a accepté de prendre ces heures (directions et directions adjointes d'ED) en heures complémentaires.
- Cette proposition sera discutée pour validation/aménagement dans le cadre d'un Conseil des membres, en vérifiant notamment les aspects techniques (mise à disposition, possibilité de comptabilisation en heures complémentaires).

Malgré cette proposition, la prise en compte des fonctions de direction/direction adjointe d'ED varie toujours selon les établissements, et la mise en commun d'un volume d'heures pour une équipe de direction n'a pas pu être installée.

En amont de cette plénière du 24 février 2022, Pierrick GANDOLFO a sollicité plusieurs homologues pour connaître la politique de leur établissement dans la prise en compte des fonctions de direction/direction adjointe d'ED. Les retours sont les suivants :

- **Université de Lorraine (8 ED)** : *le montant de la Prime de Charge Administrative (voté en CA), transformable en décharge (tout ou partie), est de 96 h eq TD pour les directions d'ED. S'il y a des directions adjointes, il y a répartition de ce volume horaire entre direction et direction(s) adjointe(s).*

- **Aix-Marseille Université (12 ED)** : *le montant de la prime pour les directions d'ED, quelle que soit la taille de l'ED, est de 2000 € (environ moitié moins élevé qu'à l'Université de Lorraine), transformable en décharge. En cas de directions adjointes, la prime est partagée. Les directions d'ED considèrent à juste titre que le montant de la prime n'est pas à la hauteur de leur investissement dans la direction de leur ED.*

- **Université de Bordeaux (8 ED)** : *les directions d'ED ont une Prime de Charge Administrative de 3 000 €/an, convertible en décharge à hauteur de 12 h TD pour 500 €. Les directions adjointes ont une prime de 1500 € quand l'effectif de l'ED est > 200 doctorants.*

- **Université de Strasbourg (10 ED)** : *la décharge est proportionnelle aux nombres de soutenances par an dans l'ED. Suite à l'arrêté 2016 le Collège avait demandé 12 hTD supplémentaires mais ce n'est pas encore acté par l'établissement (travail des CSI, etc.). Les directions et directions adjointes s'arrangent entre eux pour la répartition.*

Il est demandé aux directions d'ED et aux établissements (VP, Direction de la Recherche) de s'exprimer sur ce sujet :

- Bruno Zanuttini (Dir ED PSIME) : « Je souscris totalement à l'idée d'une enveloppe car les pratiques des ED varient des unes aux autres. J'ai aussi une demande sur le volume actuellement attribué, qui ne reflète pas le niveau d'investissement. Les directions d'ED manque surtout de temps ».

- Elodie Saillant (Dir ED DN) : « Même avis que Bruno sur le manque de temps. On souhaiterait avoir un support administratif plus important ».

Fanny Simon-Lee (Dir ED EGN) : « Au sein de l'ED EGN, les décharges ULHN ne peuvent être prises en compte en raison de services d'enseignement chargés. Le fait qu'il y ait des différences entre les trois universités pose problème ».

Alexandra Merle (Dir ED HMPL) : « L'attribution à l'UCN de 36 h effectives pour une direction d'une ED de plus de 300 doctorants est insuffisante, d'autant que l'URN semble appliquer les recommandations du CED ».

Denis LEBRUN (Dir ED PSIME) : « Je souscris aux positions des collègues, notamment au niveau de la question du temps. On devrait pouvoir se concentrer sur l'opérationnel et non sur la stratégie ».

Isabelle DEZ (Dir ED NC) : « Je rejoins également ce qui a été dit par les collègues. Faute de temps, nous n'arrivons pas remplir pleinement nos missions au sein de l'ED ».

- Annie Claude Gaumont (VP UCN) : « Parmi les propositions de la RIPEC (Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs), il y aurait notamment l'obtention d'une prime pour les directions d'unité de recherche. Des discussions sont en cours à l'UCN pour les ED ».

- Céline Picard (VP ULHN) : « Cette question sera effectivement abordée dans le cadre de la RIPEC ».

En conclusion,

- Les directions d'ED préféreraient une décharge de service (et non une PCA, ou alors convertible comme à Bordeaux) ;
- Les directions d'ED seraient favorables à disposer d'un volume global d'heures pour l'équipe de direction, qu'elle pourrait répartir selon les tâches de chaque membre, et ce, sans lien avec les effectifs des doctorants de l'établissement de rattachement.

Dans la perspective de la rentrée universitaire 2022-2023, les volumes de décharges/mises à disposition attribués à chaque membre d'équipe de direction d'ED sont actuellement collectés par Pierrick GANDOLFO, qui rédigera une note, servant d'outil d'aide à la décision, intégrant ces volumes et les positions des directions d'ED. En lien avec les établissements (DGS, VP, directions Recherche), la future direction du CED reprendra ce dossier important pour qu'une procédure transparente et harmonieuse soit validée.

***** Cérémonie 2022 de remise des diplômes ; MT180s**

***** Cérémonie 2022 de remise des diplômes**

L'édition 2022 est programmée au Havre, vendredi 03 juin 2022 de 19h-21h30, au Volcan (Scène national du Havre). Elle concerne les diplômés 2021.

***** Concours MT180s :**

La demi-finale du concours s'est tenue à Rouen le 23 février 2022, à la Maison de l'Université de Rouen Normandie. Composé d'Annie-Claude GAUMONT (VP UCN), Céline PICARD (VP ULHN), Philippe PAREIGE (VP URN) et Pierrick GANDOLFO (Dir CED), le jury a retenu 12 doctorants sur 17 candidats auditionnés. Ces 12 doctorants participeront à la Finale régionale qui se tiendra dans le même lieu jeudi 24 mars 2021 (à partir de 14h).

***** Séminaire Créer & Innover : retours de l'édition 2021 ; préparation de l'édition 2022**

Organisé par les collèges des ED de Normandie Université et de CY Cergy Paris Université, en partenariat étroit avec *PEPITE Normandie* et *CY Entreprendre*, ce challenge s'est tenu à Rouen (bâtiment CURIB, Mt-St-Aignan, URN) du 15 au 18 novembre 2021, en format présentiel. Les 12 doctorants ayant participé au Challenge (2 de CY, 3 d'UCN, 5 d'URN, 1 d'ULHN, 1 de l'INSA) ont été accompagnés par des coachs des deux PEPITE pour élaborer un projet innovant soumis devant un premier jury (oral blanc, mercredi 17/11, aménagement testé pour cette édition 2021) avant le concours de pitch devant un second jury constitué de professionnels de l'innovation et de la valorisation (jeudi 18/11). A l'issue du séminaire, les doctorants ont répondu à une enquête de satisfaction qui s'est révélée globalement très positive (*cf annexes*).

L'édition 2022 est programmée à Rouen (site Pasteur, UFR Droit Sciences Économiques et Gestion) du 04 au 07 juillet. Il sera ouvert à une trentaine de doctorants. Compte tenu du retour positif sur la mise en place d'un oral blanc, cet aménagement sera reconduit.

***** Enquête RNCD auprès des doctorants et des encadrants**

Cette enquête avait pour objectif d'apprecier la vision croisée sur le Doctorat (formation doctorale et son suivi, encadrement doctoral, préparation du devenir professionnel, contexte de pandémie Covid-19) entre les doctorants et les encadrants. Menée du 1^e septembre et le 15 octobre 2021, l'enquête a permis de collecter 11545 réponses de doctorants (sur 70400 inscrits en 2021) et 5831 réponses d'encadrants. Après analyse, la diffusion des données a été assurée par les membres du RNCD et le MESRI vers les ED, et par France Universités (ex CPU) vers les établissements.

Le RNCD a relevé trois faits particulièrement marquants sur le Doctorat :

- Contribution centrale pour la recherche ;
- Haut niveau de satisfaction ;
- Travail en équipe.

Le RNCD a également relevé plusieurs constats et fait les recommandations suivantes :

- Améliorer le cadre de la formation doctorale et la qualité de l'encadrement doctoral ;
- Améliorer l'attractivité internationale ;

- Améliorer la reconnaissance du doctorat et sa valorisation ;
- Réduire l'inquiétude des doctorants sur leur avenir professionnel : piste d'un portail de l'emploi des docteurs.

Le RNCD organise le 07 mars 2022 (12h-13h30) un webinaire à l'attention des ED pour présenter en détails les résultats de cette enquête. Les inscriptions pour recevoir l'invitation sont à faire via le lien suivant : https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZMlf-GsrT4jE9xiDtLnkimNnuGaB_5IHBa-

***** Campagne MESRI 2022 CD Handicap (calendrier, communication)**

Comme pour l'édition 2021, cette campagne attribuera 30 contrats doctoraux (CD) et 180 mois de prolongation de financement de thèse pour les doctorants bénéficiaires d'un CD Établissement depuis 2019. Le calendrier est le suivant :

- Retour des candidatures au sein des établissements normands jusqu'au 30 mars 2022 ;
- Dépôt sur la plateforme du MESRI avant le 11 mai 2022.

Pour rappel, les critères d'éligibilité et d'appréciation des candidatures sont :

- Doctorants titulaires d'un Master (avant fin juin 2021) ;
- Qualité du parcours académique ;
- Doctorants bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- Un projet de doctorat validé, en concertation avec la direction de thèse, l'Unité de Recherche d'accueil et l'ED de rattachement.

La communication a été opérée à l'aide d'un courrier du CED, transmis mi-janvier à l'ensemble des responsables de Master, des directions d'unité de recherche et des directions de thèse des établissements d'inscriptions de doctorants.

Le MESRI a organisé un webinaire (25 janvier 2022) à destination des ED/Collèges doctoraux, à l'occasion duquel Pierrick GANDOLFO a été invité à témoigner sur la procédure adoptée par le CED pour la campagne 2021 (un descriptif de cette procédure, détaillant les éléments de communication, d'accompagnement des candidats et de classement des dossiers avait été transmis au MESRI). En introduction de ce webinaire, le MESRI a insisté sur le fait que ce dispositif national est devenu plus sélectif, avec une hausse des candidatures depuis 2017 et implicitement un taux de sélection plus faible (36% en 2014 contre 21% en 2021).

***** CD Établissement ; CD LPR ; RIN 100% (indicateurs)**

***** Contrats doctoraux Établissements (CDE) et LPR (CD LPR) :**

Pour les CD au titre de la LPR, le MESRI a accordé 8 contrats supplémentaires (en plus des 5 CD débutés en 2021) pour la campagne 2022. Afin de répondre aux exigences de la LPR (70% de ces contrats attribués au domaine SHS), il est proposé de flétrir 5 de ces CD aux quatre ED SHS et les 3 autres aux ED PSIME, MIIS et NC (nBISE ayant obtenu un CD LPR lors de la campagne 2021) ; la répartition entre les quatre établissements serait 3/3/1/1 pour UCN/URN/ULHN/INSA.

Pour les CDE, les quatre établissements d'inscription de doctorants disposent de 5 (INSA), 7 (ULHN), 35 (URN) et 37 (UCN) contrats, respectivement. Après concertation, l'URN et l'UCN ont décidé de ne plus mettre en commun leur CDE pour le concours des ED. Plusieurs directions d'ED indiquent regretter ce choix.

La question de la ventilation des CDE au sein des 8 ED est posée :

- Pour l'INSA, 3 CDE seront attribués à l'ED PSIME, 1 à l'ED MIIS et 1 à l'ED NC ;
- Pour l'ULHN, la ventilation des 7 CDE sera connue à l'issue de l'arbitrage de la Commission Recherche du 07 avril 2022 ;
- Pour l'URN et l'UCN, les attributions par ED seront opérées après l'arbitrage de l'ULHN (de façon à intégrer la ventilation des 8 CD LPR).

Afin de permettre aux ED d'organiser leur concours, les établissements s'engagent à communiquer mi-avril la répartition de l'ensemble des CD (CDE et CD LPR).

***** Contrats doctoraux financés (RIN100) ou co-financés (RIN50) par la Région :**

Pour cette campagne 2022, 185 dossiers ont été déposés au titre du RIN100 (pour 50 CD disponibles) et 61 au titre du RIN 50 (pour 50 CD disponibles).

Pour les RIN100, la répartition des demandes dans les cinq pôles est la suivante :

Ecole doctorale	Nb de dossiers déposés
ED Normande de Biologie Intégrative, Santé, Environnement	45
ED Normande de Chimie	37
ED Mathématiques, Information, Ingénierie des Systèmes	31
ED Physique, Sciences de l'Ingénieur, Matériaux, Énergie	32
ED Homme, Sociétés, Risques, Territoire	13
ED Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage	16
ED Droit Normandie	6
ED Économie-Gestion Normandie :	5

Afin d'attribuer les 50 CD RIN100 au sein des cinq pôles de Formation et de Recherche, la Région a demandé (28 septembre 2021) aux établissements et à la ComUE de disposer d'indicateurs. Pour rappel, les cinq pôles (avec leur représentation en ED) sont les suivants :

Pôle de Formation et de Recherche	ED impliquée(s)
Chimie et biologie appliquées à la santé et au bien-être (CBSB)	nBISE, NC
Sciences du Numérique (SN)	MIIS
Énergies, Propulsion, Matière, Matériaux (EP2M)	PSIME
Humanités, Culture, Sociétés (HCS)	HSRT, HMPL, EGN, DN
Continuum Terre – Mer (CTM)	Une partie des ED nBISE, NC, MIIS, PSIME, EGN, HSRT

D'octobre 2021 à février 2022, des réunions d'échanges sur ces indicateurs ont été organisées (21/10/21 (2h) ; 26/10/21 (2h) ; 9/11/21 (3h) ; 01/12/21 (3h) ; 25/01/22 (1h) ; 15/02/22 (2h) ; 24/02/22 (2h30) en présence des responsables de pôles et de fédérations de Recherche, des directions d'ED (SHS/STS), des VP-R des établissements, des DR/DRI/DRV/DiRVED, du CED et de la Région. Finalement, deux grands types d'indicateurs ont été identifiés :

- Indicateurs Thèses (HDR, soutenances) ;
- Indicateurs Environnement (publications, financements).

La Région a organisé une réunion technique dans la matinée de ce jeudi 24 février 2022, au cours de laquelle a été annoncée la répartition des 50 CD RIN100 dans les cinq pôles :

- Chimie et biologie appliquées à la santé et au bien-être (CBSB) : 16 CD
- Sciences du Numérique (SN) : 6 CD
- Énergies, Propulsion, Matière, Matériaux (EP2M) : 17 CD
- Humanités, Culture, Sociétés (HCS) : 7 CD
- Continuum Terre – Mer (CTM) : 4 CD

Pour les RIN50, la répartition des dossiers déposés est la suivante :

Ecole doctorale	Nb de dossiers déposés
ED Normande de Biologie Intégrative, Santé, Environnement	14
ED Normande de Chimie	7
ED Mathématiques, Information, Ingénierie des Systèmes	11
ED Physique, Sciences de l'Ingénieur, Matériaux, Énergie	22

ED Homme, Sociétés, Risques, Territoire	7
ED Histoire, Mémoire, Patrimoine, Langage	0
ED Droit Normandie	0
ED Économie-Gestion Normandie :	0

***** Présentation URN du dispositif CIFRE (Laurence Puechberty)**

Deux ateliers d'information ont été organisés par l'URN et le CED, à l'attention des étudiants de Master, les 12 et 26 janvier 2022, sur l'heure du midi (12h30-14h) pour ne pas perturber les emplois du temps. Ces ateliers se composaient de deux parties :

- 45 min : Présentation du dispositif CIFRE : Laurence PUECHBERTY (DGSA, URN), Nawal BOUIN-EL BOUSTANI (Chargée de Valorisation en SHS - Sciences du numérique), Pierrick GANDOLFO, avec la participation de Frédérique BULLE-THOMAS (DRARI adjointe) ;
- 45 min : Témoignages / échanges : doctorants/directions de thèses financées par une CIFRE, directions d'ED (HSRT/nBISE/PSIME).

Par ailleurs, l'ANRT organise une matinée d'information sur le dispositif CIFRE, le 16 mars 2022 (<https://cifre.mediactive-events.com>)

***** Mobilité Erasmus +**

La ComUE Normandie Université dispose d'une subvention d'environ 87 k€ pour des aides à la mobilité des doctorants, pour une ouverture potentielle jusqu'en septembre 2023. Les doctorants intéressés sont invités à transmettre leur candidature à Mme Aurore PATEY (Pôle International, ComUE). Une première sélection des dossiers est programmée mercredi 09 mars 2022.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Inscription : être inscrit en Doctorat au moment de la candidature ;
- Lieu d'accueil : un stage à l'étranger dans un institut de recherche, un laboratoire, une organisation, une entreprise, ou tout autre lieu de travail pertinent et en adéquation avec les objectifs du programme ;
- Durée : de 5 jours à 12 mois hors voyage ;
- Destination : pays participant au programme. Un pourcentage de la subvention peut être utilisé pour des mobilités hors Europe. La sélection des candidatures se fera au fil de l'eau jusqu'à épuisement de la subvention ;
- Financement : une allocation journalière et un forfait voyage seront alloués selon le pays de destination et la durée du séjour (mobilité courte inférieure à 30 jours, mobilité longue de 2 à 12 mois) ;
- Moyens de transport et développement durable : un forfait supérieur est proposé aux doctorants privilégiant un transport plus respectueux de l'environnement ;
- Doctorants en situation de handicap : la mobilité pourra être organisée en prenant en compte ces besoins.

***** PUI : mise en place d'une enquête sur la poursuite de carrière**

La ComUE Normandie Université et ses établissements membres font partie des cinq sites ESR lauréats d'un financement d'un Pôle Universitaire d'Innovation (PUI). Parmi les indicateurs demandés figure la poursuite de carrière à 2 ans des docteurs dans l'industrie, *i.e.* promotion 2019 de docteurs, qui regroupe 369 diplômés.

Pierrick GANDOLFO propose de mettre à profit cette demande pour mener une enquête élargie auprès des diplômés de 2019 (+ 2 ans) et de 2016 (+ 5 ans), de manière à disposer d'outils de communication (envers les étudiants de Master, des UR, des établissements, et toutes les structures susceptibles d'employer des docteurs) et de pilotage (pour les ED, les UR et les établissements). Dans cette optique, et pour répondre à la demande initiale pour le PUI, Matthieu LEUILLIER et Christine CANET (directrice de Normandie Valorisation, un des piliers du dossier

PUI) se chargent de construire une partie de l'enquête qui sera portée par le CED. Le squelette de l'enquête sera finalisé par la future direction du CED.

2/ Points d'étape et points d'échanges

*** Accréditation/co-accréditation des ED

Le Conseil des membres (administration provisoire de la ComUE + directions des six établissements membres de la ComUE) demande que les ED soient co-accréditées pour le prochain contrat 2022-2027. A la demande de la DGESIP, le Conseil des membres a adressé un courrier (en date du 12 janvier 2022) consignant les motivations suivantes de changement de régime d'accréditation :

- 1) *La responsabilité des établissements d'inscription vis-à-vis des doctorants ;*
- 2) *La volonté de relier les formations d'excellence de type « graduate schools » avec la dernière année de Licence et le Doctorat ;*
- 3) *Le nombre de diplômes de Doctorat délivrés et le nombre de thèses soutenues sont des indicateurs pertinents pour la visibilité des établissements d'inscription à l'échelle européenne et internationale, e.g. classements internationaux, universités européennes.*

Reçue le 21 janvier 2022, la réponse de la DGESIP indique que « *Dans la mesure où les statuts ne sont pas modifiés, par principe, le doctorat reste de la compétence de Normandie Université qui sera accréditée seule. Nous restons bien évidemment à votre disposition organiser un rendez-vous si vous le souhaitez afin de finaliser le processus d'accréditation pour la rentrée 2022 et qui devrait être présenté au CNESER mi-mars* ».

Dans le prolongement de ce courrier, la ComUE a été informée qu'elle sera auditionnée le 16 mars 2022 par une Commission « Accréditation » du CNESER sur la « *Stratégie de formation de la ComUE Normandie (ED)* ».

*** Budget des ED et convention de versement

*** Budget des ED :

Les dotations votées par les quatre établissements d'inscription pour financer la Formation doctorale au titre de l'année universitaire 2021-2022 sont les suivantes :

- UCN : 90 k€
- URN : 97 k€
- ULHN : 18 k€
- INSA : 12 k€

La somme globale est donc de 217 k€ dont 40,3 k€ seront attribués au fonctionnement du CED (vacations pour les formations transversales et spécifiques (35,3 k€), vacations pour traduction de documents, formations à l'encadrement, séminaire Créer & Innover) et 176,7 k€ pour le fonctionnement des ED.

Matthieu LEUILLIER précise que le budget (*cf tableau ci-après*) attribué à chaque ED intègre une somme de 5 k€ commune à toutes les ED, à laquelle s'ajoute une dotation calculée sur la base des effectifs (150 €/doctorants inscrits) et des soutenances (230 €/soutenance) :

	nBISE	EGN	DN	HMPL	HSRT	NC	PSIME	MIIS	Total
Base :	5000	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	40 000 €
Inscriptions :	150	11 287,5 €	2 437,5 €	2 550 €	9 000 €	8 137,5 €	6 975 €	11 325 €	6 937,5 €
Soutenances :	230	17 307,5 €	2 932,50 €	3 507,50 €	8 452,50 €	9 660,00 €	8 510,00 €	17 135 €	10 637,5 €
Somme :	33 600 €	9 000 €	11 600 €	23 100 €	22 800 €	20 500 €	33 500 €	22 600 €	176 700 €
Pourcentage / 2019 :	81,65%	87,80%	81,12%	80,49%	81,57%	88,55%	84,17%	86,42%	83,97%

***** Convention de versement :**

Le compte-rendu de la réunion plénière du 09 décembre 2021 rapportait « *Un constat commun (ComUE/CED et établissements) a été dressé sur la procédure de financement de la formation doctorale : circuit de conventionnement long ; circuit de reversement perfectible (versement à la ComUE puis reversement à l'établissement pour ouverture aux UR) ; justification des dépenses à faire. Sur cette base, et après concertation, une proposition sera faite par les établissements pour simplifier le conventionnement et le reversement pour l'ensemble des établissements* ».

Lors d'une réunion inter-établissements (08 février 2022), une proposition d'une nouvelle convention a donc été discutée, avec les aménagements suivants :

- Convention unique associant la ComUE et les quatre établissements financeurs ;
- Versement à la ComUE de 20 % du budget global de Formation doctorale ;
- Bilan des dépenses en juin et octobre ;
- Gestion possible au fil de l'eau pour les reversements aux UR par les établissements ;

Suite à cet échange, une deuxième version a été soumise aux quatre établissements le 14 février 2022 pour, d'une part, un modèle de convention au titre de 2021-2022 (/contributions déjà votées), et d'autre part, un modèle au titre de 2022-2023 (/contribution à calculer).

***** Formation à l'encadrement**

Conformément aux textes en vigueur, le CED avait proposé la mise en place d'une formation à l'encadrement à l'attention de l'ensemble des encadrants de thèse (HDR ou non HDR). Pour cette première édition, il avait été décidé de faire appel à un prestataire extérieur, la Société Adoc Métis (choisie entre deux prestataires potentiels intervenant dans d'autres établissements ou regroupements d'établissements). Le format adopté se composait d'une réunion plénière d'information sur l'évolution de l'encadrement (textes en vigueur, profils et attentes des doctorants) suivie d'ateliers de partage d'expérience (en SHS et en STS) sur l'encadrement de doctorants. Une centaine d'encadrants étaient connectés lors de la réunion d'information, dont les 2/3 ont assisté aux ateliers. A l'issue de cette formation, une enquête de satisfaction avait été soumise aux participants (56 réponses collectées), qui globalement plébiscitaient les ateliers et proposaient de réduire la partie dédiée aux textes en vigueur.

En s'appuyant sur ce retour d'expérience, et de façon à limiter les coûts (près de 5 k€), Pierrick GANDOLFO propose de reconduire cette formation en 2022 mais de la confier à des collègues enseignants-chercheurs/chercheurs (des grands domaines SHS et STS) de nos établissements normands, très expérimentés dans l'encadrement de doctorants. Soumise aux membres du CED, cette proposition est validée.

La prochaine direction du CED construira l'équipe pédagogique qui prendra en charge une partie relativement brève (1h30, discussion comprise) dédiée à la présentation des textes en vigueur (incluant leur évolution) et une partie réservée aux ateliers de pratiques réflexives sur l'encadrement de doctorants.

***** Révision de l'arrêté de 2016 sur le doctorat**

Un nouvel arrêté sur le Doctorat est en cours de finalisation. L'élaboration de ce texte a fait l'objet d'un échange au sein du RNCD (14 janvier 2022) et entre le RNCD et le MESRI (26 janvier 2022). Dès parution du texte, les points saillants d'évolution des dispositions sur la formation doctorale (CSI, CD de droit privé, soutenance, serment des docteurs) seront discutés en plénière du CED.

***** Groupe de travail CSTI**

Afin de promouvoir la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) par le biais de la formation doctorale, un groupe de travail a été constitué autour des deux centres de CSTI (Relais d'Sciences au Dôme de Caen ; Science

Action à l'Atrium de Rouen), des ED, des établissements d'inscription et/ou d'accueil de doctorants, et de l'association Normandie Doc'. Un premier échange s'est tenu le 22 février 2022 (en distanciel), au cours duquel Relais d'Sciences, Science Action et Normandie doc' ont présenté leur parcours et leur plan d'actions sur le développement de la CSTI. La prochaine direction du CED reprendra la coordination de ce groupe de travail, qui dressera un bilan global des dispositifs dédiés à la CSTI et liés au Doctorat, et proposera un plan d'actions pour le prochain contrat 2022-2017, avec une attention particulière sur l'accessibilité des dispositifs pour l'ensemble des doctorants.

***** Normandie Doc' : nouveau Bureau ; plan d'actions 2022**

Crée en mars 2021, Normandie Doc' constitue l'association unique de doctorants et de docteurs formés sur le territoire normand. Elle regroupe l'ensemble des sites et des disciplines des domaines SHS et STS et compte actuellement plus de 250 adhérents. Le Bureau de l'association a récemment été renouvelé ; Manon DUGUÉ (docteur en STAPS, ED HSRT, UCN) reprend la présidence, épaulée par Clément LAFORGE (doctorant en Droit, ED DN, URN) en tant que vice-Président.

Manon DUGUÉ et Clément LAFORGE rappellent les principales missions de Normandie Doc' :

- Promouvoir le Doctorat et la diffusion d'informations sur le Doctorat, dès l'entrée en thèse et après l'obtention du diplôme ;
- Représenter les jeunes chercheurs de Normandie quelle que soit leur discipline scientifique ;
- Organiser des manifestations culturelles et scientifiques entre jeunes chercheurs sur différents pôles ;
- Favoriser les rencontres interdisciplinaires et mettre en réseau les jeunes chercheurs ;
- Accompagner les jeunes chercheurs de Normandie.

Le plan d'actions de la nouvelle équipe de Normandie Doc' est le suivant :

- Projet de Forum du Doctorat : mettre en lien les jeunes chercheurs avec les acteurs économiques, et faire découvrir le Doctorat au grand public) ;
- Extension des « masterdocs » à toutes les disciplines, et rencontres entre étudiants de Master et doctorants/docteurs ;
- Projet de parrainage doctorant/docteur.

Pour mieux se faire connaître, l'association a récemment pris contact avec des partenaires locaux (Région par exemple) et les établissements d'inscription de doctorants. L'association Normandie Doc' sera dorénavant systématiquement invitée aux réunions plénières du CED.

***** Intégrité scientifique : Déclaration sur l'honneur**

Afin de contribuer à la sensibilisation des doctorants à l'intégrité scientifique, et pour prévenir d'éventuels cas de plagiats dans les productions scientifiques liées à la thèse, les doctorants devront dorénavant signer une Déclaration sur l'honneur au moment de la soumission sur SyGAL de leur demande de soutenance de thèse (phase de dépôt de la composition du jury). Validé en CaC de la ComUE du 17 janvier 2022, le texte de cette Déclaration sur l'honneur figure en Annexes.

***** « Thèse confidentielle » vs « thèse à huis clos » : harmonisation des pratiques**

Le contour de ces deux formats de soutenance de thèse manque de clarté et la lecture des Pôles doctoraux varient d'un établissement à l'autre. Après discussion, le CED proposera une définition pour permettre une harmonisation des pratiques dans les établissements.

***** SyGAL (Patrice Lerouge)**

*** *** Développement des fonctionnalités de SyGAL :**

- Module « formation doctorale » : en test
- Module « dépôt des rapports » : en cours d'optimisation :
 - * Mails de demande de correction des rapports par les doctorants ;
 - * Dès accord par l'ED, génération automatique et archivage du rapport avec page de garde attestant de la validation par l'ED.
- Nouveaux périmètres des laboratoires au 1^{er} janvier 2022 :
 - * Création des nouveaux laboratoires dans APOGEE (y compris les changements des EA en UR) ;
 - * Ajout de compléments sur SyGAL: DU, logos, etc. ;
 - * Création du statut « gestionnaire de laboratoire » (accès consultatif aux données du laboratoire).

*** *** ESUP-SyGAL :**

L'interface ESUP-SyGAL sera prochainement présentée (en visioconférence) auprès de plusieurs établissements demandeurs (Montpellier, Lyon, Paris, La Rochelle, Toulon, Toulouse).

*** *** Traduction des documents administratifs en anglais**

La traduction des documents spécifiques des ED est à peu près finalisée. En revanche, les documents administratifs plus généraux sont encore pour beaucoup uniquement en français. Afin d'améliorer l'accès et la compréhension des documents pour les doctorants non francophones (qui représentent 40% des effectifs globaux et jusqu'à 65% dans l'ED MIIS), Matthieu LEUILLIER demande que ces documents lui soient adressés pour être traduits en anglais.

3/ Dossiers en perspective (brève/moyenne échéance)

Valorisation du Doctorat (actions à mener)

Faute de temps, ce point n'a pas pu être abordé.

Questions diverses :

- Question de Sébastien ADALID (Dir adj ED DN, URN) : la mise en place d'une thèse en cotutelle doit-elle impérativement inclure un financement ?
- Réponse : oui, du moins pour la partie de la thèse où le doctorant sera en France. Attention à ne pas transformer une cotutelle en codirection internationale scientifique où cela devient des séjours de recherche.

La réunion est close à 17h.

Les deux prochaines réunions plénières du CED sont programmées aux dates suivantes :

- **jeudi 05 mai 2022 (14h-17h)**
- **jeudi 23 juin 2022 (14h-17h)**

Liste des invités :

Participants/Invités		
S. Adalid	Dir-adjoint ED DN	Université Rouen Normandie
E. Annoot	Vice-président CaC, Champ HCS	Université de Rouen Normandie
M. Aubert	Dir-adjoint ED nBISE	Université de Rouen Normandie
E. Avril	Gestionnaire de formations	Université de Rouen Normandie
A. Berred	Dir-adjoint ED MIIS	Université Le Havre Normandie
B. Bourdelois	Dir-adjointe ED DN	Université Le Havre Normandie
C. Boust	Gestionnaire ED MIIS/PSIME	Université de Rouen Normandie
M. Biard	Dir-adjoint ED HMPL	Université de Rouen Normandie
E. Camus	Responsable Pôle doctoral	Université de Caen Normandie
A. Chisliac	Dir. Enseign., Rech. et International	ENSA de Normandie
A. Collin	Gestionnaire ED nBISE	Université de Caen Normandie
M-L. Dabon-Dhersin	Dir-adjointe ED EGN	Université de Rouen Normandie
M. Daturi	Directeur de la Recherche	ENSICAEN
V. Dalla	Dir-adjoint ED NC	Université Le Havre Normandie
F. Dauphin	Dir-adjoint ED nBISE	Université de Caen Normandie
I. Dez	Directrice ED NC	Université de Caen Normandie
P. Ezan	Dir-adjointe ED EGN	Université Le Havre Normandie
S. Fournet	Gestionnaire ED NC	Université de Caen Normandie
P. Gandolfo	Directeur CED	Normandie Université
G. Gasso	Directeur de la Recherche	INSA Rouen Normandie
A-C. Gaumont	Vice-présidente Recherche, Dm STS	Université de Caen Normandie
S. Gaviria	Dir-adjointe ED HSRT	Université Le Havre Normandie
C. Godard	Gestionnaire ED HSRT/EGN	Université de Rouen Normandie
E. Gourichon	Directrice de la Recherche	INSA Rouen Normandie
F. Guyot	Directrice DiRVED	Université Le Havre Normandie
V. Hardy	Dir-adjoint ED PSIME	Université de Caen Normandie
A. Idier	Responsable de la Recherche	ésam
M. Landry	Communication ED	Université de Rouen Normandie
N. Langlois	Directeur de la formation par la recherche	ESIGELEC
K. Laval	Directrice de la Recherche	UniLaSalle
S. Lascaux	Dir-adjointe ED HMPL	Université Le Havre Normandie
E. Leblanc	Direction de la Recherche	INSA Rouen Normandie
F. Le Foll	Dir-adjoint ED nBISE	Université Le Havre Normandie
C. Le Bodo	DiRVED	Université Le Havre Normandie
F. Lebourhis	Gestionnaire ED DN / HSRT	Université de Caen Normandie
D. Lebrun	Directeur ED PSIME	Université de Rouen Normandie
C. Leconte	Responsable DRI	Université de Caen Normandie
T. Lecourt	Dir-adjoint ED NC	INSA Rouen Normandie
M. Lecourtois	Dir-adjoint ED nBISE	Université de Rouen Normandie
A-M. Le Chevrel	Gestionnaire ED HMPL/EGN	Université de Caen Normandie
M. Legay	Gestionnaire ED PSIME/MIIS	Université de Caen Normandie
E. Leroy du Cardonnoy	Vice-présidente Recherche, Dm SHS	Université de Caen Normandie
P. Lerouge	SyGAL, ex Directeur du CED	Université de Rouen Normandie
L. Letêtu	Gestionnaire ED NC/nBISE	Université de Rouen Normandie
M. Leuillier	Responsable administratif du CED	Normandie Université

G. Levitt	Dir-adjoint ED MIIS	Université de Caen Normandie
A. Louis	Resp Dpt Recherche et Innovation	CESI Nord-Ouest
P. Madeline	Dir-adjoint ED HSRT	Université de Caen Normandie
I. Maillard	Gestionnaire ED DN/HMPL	Université de Rouen Normandie
S. Mavel	DRI	Université de Caen Normandie
A. Merle	Directrice ED HMPL	Université de Caen Normandie
V. Merlin	Directeur ED EGN	Université de Caen Normandie
P. Moguérou	Directeur DRV	Université de Rouen Normandie
M-J. Ourtilane	Directrice Études, Recherche et VAE	ESADHaR
C. Picard	Vice-présidente Recherche	Université Le Havre Normandie
P. Pareige	Vice-président CaC, Champ MENE	Université de Rouen Normandie
L. Puechberty	DGSA Recherche et Innovation	Université de Rouen Normandie
V. Richard	Vice-président CaC, Champ CBS	Université de Rouen Normandie
J-L. Rinaudo	Directeur ED HSRT	Université de Rouen Normandie
A. Rincé	Directeur ED nBISE	Université de Caen Normandie
A. Saouab	Dir-adjoint ED PSIME	Université Le Havre Normandie
E. Saillant	Directrice ED DN	Université de Caen Normandie
F. Simon	Dir-adjointe ED EGN	Université de Rouen Normandie
S. Tamion	Resp Pôle doctoral	Université de Rouen Normandie
R. Tatin	Directeur adjoint DRV	Université de Rouen Normandie
R. Thouvarecq	Directeur ED HSRT	Université de Rouen Normandie
A-L. Worms	Dir-adjoint ED HMPL, resp RADIAN	Université de Rouen Normandie
C. Zanni-Merk	Dir-adjointe ED MIIS	INSA Rouen Normandie
B. Zanuttini	Directeur ED MIIS	Université de Caen Normandie
F. Zulm��a	Gestionnaire ED PSIME/MIISE	INSA Rouen Normandie

Annexes

D  signation des directions et directions adjointes d'ED pour le contrat 2022-2027 (proc  dure valid  e en CA de la ComUE du 06/07/2020)

*** Processus de d  signation :

- Appel ´a candidature des ED aupr  s des chercheurs et enseignants-chercheurs (titulaires de l'HDR) des Unit  s de recherches partenaires rattach  es ´a l'Ecole ;
- Classement argument   des candidatures par les conseils d'ED (pour le prochain contrat, une alternance stricte des directions entre les diff  rents ´etablissements (Univ. de Rouen, Caen, Le Havre et INSA) n'est pas obligatoire) ;
- Avis du CED sur les propositions des conseils d'ED ;
- Avis du Conseil des membres de Normandie Universit   sur les propositions du CED ;
- D  signation des porteurs de projet 2022-2027 par le CA de Normandie Universit  .

Critères d'éligibilité des candidatures à la direction d'une ED :

- Être titulaire de l'HDR ;
- Faire valoir (de préférence) une expérience dans le pilotage d'une ED (dir. adj. ou membre du Conseil d'ED) ;
- Faire valoir une expérience récente d'encadrement de thèse.

Équipe de direction de l'ED :

- Chaque directeur/directrice d'ED désigné par le CA de Normandie Université propose une équipe de direction (directions adjointes) qui fait l'objet d'un avis du Conseil de l'ED ;
- En suivant le processus d'autoévaluation validé en CED, les équipes de direction (actuelles et futures) rédigent un dossier bilan (Contrat 2017-2021) et projet (Contrat 2022-2027).

Enquête de satisfaction menée auprès des doctorants ayant suivi le Challenge Créer & Innover (édition 2021, 15-18 novembre)

Le Séminaire Créer & Innover a t'il globalement répondu à vos attentes ?						
	Tout à fait	Plutôt oui	En partie	Plutôt non	Pas du tout	Total
Nb. de réponse	5	6	1	0	0	12
%	41,67 %	50 %	8,33 %	0 %	0 %	100 %

Avez-vous le sentiment d'être en capacité de mener un projet entrepreneurial par la suite ?						
	Tout à fait	Plutôt oui	En partie	Plutôt non	Pas du tout	Total
Nb. de réponse	1	4	7	0	0	12
%	8,33%	33,33%	58,33%	0 %	0 %	100 %

	Est-ce que vous conseilleriez ce programme aux prochains doctorants ?			Souhaitez-vous être suivis ou rappelés par l'équipe PEPITE ?		
	Oui	Non	Incertain	Total	Oui	Non
Nb. se réponse	12	0	0	12		
%	100 %	0 %	0 %	100 %	58,33%	0 %

Qu'avez-vous retenu de ce séminaire ?		
<ul style="list-style-type: none"> • Le challenge du temps • Les outils pour développer l'entrepreneuriat • Les rencontres entre doctorants pluridisciplinaire (travail d'équipe) 		

Points forts :	Points perfectibles :
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation (format/lieu) • Les interventions • Les Coachs 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipe doctorant • Diversité des Repas • Les Coachs

Suggestions :
<ul style="list-style-type: none"> • Plus de temps (formation un peu courte, rajouter une demi voir une journée) • Visiter le lieu (activité découverte) • Retour d'expérience d'entreprise (doctorant par ex)

Déclaration sur l'honneur renseignée et signée par les doctorants lors du dépôt de leur demande de soutenance de thèse sur SyGAL :

Je soussigné(e), [Prénom/NOM], déclare par la présente que le manuscrit de thèse est le fruit de mon propre travail, réalisé sous la direction scientifique de [Prénom/NOM] au sein de l'Unité de Recherche [N°, intitulé], dans le respect des principes d'honnêteté, d'intégrité et de responsabilité inhérents à la mission de recherche.

Je suis informé(e) de ce que l'absence de citation claire et transparente d'une source empruntée à un tiers (texte, raisonnement ou autre création) constitue une forme de plagiat. Je suis également conscient(e) que le plagiat, la falsification et/ou la fabrication de données sont des fautes graves susceptibles de conduire à des sanctions disciplinaires, allant jusqu'au renvoi de mon établissement d'inscription en thèse et à l'annulation du diplôme, et passibles de poursuites devant les tribunaux de la République Française.

Au vu de ce qui précède, j'atteste sur l'honneur que mon manuscrit de thèse constitue une œuvre originale et que je n'ai pas eu recours au plagiat ou à toute autre forme de manquement à l'intégrité scientifique, tant dans la préparation de ma thèse que dans la rédaction du document final.

Composition du Groupe de Travail CSTI :

- Dôme : Bruno Dosseur et Virginie Klauser
- Atrium : Jean-François Passégué et Mathilde Petovari
- Normandie Doc' : normandiedoc@gmail.com
- ED : toutes invitées avec la demande d'avoir au moins une représentation des domaines STS et SHS
- UCN : Thierry Machefert
- URN : Laurence Puechberty
- ULHN : à définir
- INSA : Anne Caldin
- ENSICAEN : à définir
- Ésam : Antoine Idier
- ESADHAR : Tania Vladova
- EMN : Christophe Estay
- ENSA : Valéry Didelon et Claire Rosset
- ESIGELEC : Nicolas Langlois
- Région : Mélanie Harasse-Martin, Pascal Bretel et Blandine Petitjean